

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DU GROUPE ET DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Département relations et innovation sociales

Paris, le 9 février 2022

**Extrait des délibérations  
du Comité Unique de l'Établissement Public  
du 09/02/2022**

\*\*\*\*\*

**Point 2 : projet d'avenant au protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail à la Caisse des dépôts et consignations**

\*\*\*\*\*

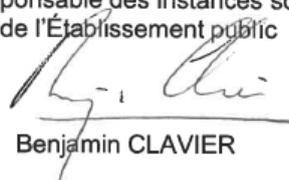
Le Comité Unique de l'Établissement Public (CUEP) s'est réuni sous la présidence du directeur des ressources humaines du Groupe et de l'Établissement public, représentant le directeur général, le 9 février 2022 à 14h30.

Le Comité a été en capacité de délibérer valablement.

Le recueil des votes sur le point 2 de l'ordre du jour concernant le projet d'avenant au protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail à la Caisse des dépôts et consignations est le suivant :

**Abstention : 15 voix : UNSA (6) - CFDT (4) - CGT (3) – SNUP (1) - CFE-CGC (1)**

Le responsable des instances sociales  
de l'Établissement public



Benjamin CLAVIER